



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**AU SUJET DU PREAVIS No. 12/24**  
**concernant le bâtiment de l'Esplanade.**

<b>Objet</b>	Bâtiment de l'Esplanade (ancien casino)
<b>Opération proposée</b>	Crédit d'étude pour assainissement / transformation
<b>Réalisation</b>	2025
<b>Coût de l'opération</b>	CHF 300'000.-- TTC
<b>Financement</b>	Trésorerie courante
<b>Durée d'amortissement</b>	En principe pas d'amortissement avec MCH2 (*)
<b>Plan d'investissement</b>	Figure au plan d'investissement pour 6,5 mio à réaliser dès 2028 (projet 351.02)
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>	néant

(\*) Le nouveau plan comptable MCH2 permet de porter au bilan les dépenses faites pour des objets du patrimoine financier tant que la somme au bilan reste inférieure à la valeur vénale de l'objet.

**Notes & précisions :**

Ce préavis est basé sur une étude de faisabilité réalisée par le bureau Graf & Rouault architectes, bureau connu pour ses compétences dans la rénovation de monuments historiques. Cette étude a été financée par le compte de fonctionnement, cpt 35505.3185.00 en 2023. (cf comptes 2023, salle de l'Esplanade, p. 37), mais hors budget.

La cofin estime qu'il est en effet grand temps de reprendre le dossier de l'Esplanade dans l'esprit manifesté par le conseil en 2011. Elle est toutefois consciente que les sommes nécessaires à une réalisation de qualité seront importantes.

La possibilité qu'offre la nouvelle comptabilité MCH2 de porter au bilan les investissements consentis dans le patrimoine financier est bienvenue.

Vu l'éventail des possibilités et l'étendue du problème (valeur historique du bâtiment, utilisation mixte – auberge communale & salle de spectacle publique -, optimisation des volumes nécessaires), vu également les multiples modifications subies par ce bâtiment au fil du temps et sa situation privilégiée, la cofin considère que le crédit demandé est pleinement justifié.

**Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Aubonne, le 29 janvier 2025

Le rapporteur : Guy Maurer